



Rupture période d'essai et préavis de location

Par **Nott77_9**, le **02/05/2016** à **18:15**

Bonjour

je loue un appartement en privé et le préavis légal pour quitter l'appartement est de 3 mois. Je me demande si c'est possible légalement de réduire le préavis en 1 mois et demi vu que mon employeur a mis fin à ma période d'essai (j'étais en CDI).

Merci d'avance pour vos réponses

Par **lokalokteam**, le **30/05/2016** à **11:16**

Bonjour Nott77_9

Est-ce que ton logement est en zone tendu ? Si oui, ton préavis passe automatiquement à 1 mois (loi alur /loi Macron).

Voici une liste des villes en zone tendue en France : <http://www.xxxxxxxx>

Si tu es en zone tendue, tu n'aura même pas à justifier, c'est directement 1 mois :)

Concernant ton emploi, si cela est considéré comme un licenciement, tu peux normalement bénéficier de la réduction d'un préavis : <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/5161-location-preavis-reduit-et-rupture-conventionnelle>

J'espère t'avoir donné assez d'éléments, très bonne journée :)

Bonjour,

Merci de ne pas utiliser ce forum à des fins publicitaires. Vous pouvez tout à fait indiquer des sites officiels qui publient cette liste !